



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 23 : Programme d'assistance technique

#### APPUI À LA POURSUITE DU PLAN RÉGIONAL DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE SÛRETÉ ET DE FACILITATION DE L'AVIATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

[Note présentée par 54 États contractants<sup>2</sup>, membres de la  
Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)]

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail met en lumière les progrès réalisés dans le cadre du plan AFI-SECFAL depuis son lancement ainsi que les mesures proposées pour améliorer la sûreté et la facilitation du transport aérien.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- à exhorter l'OACI à continuer d'apporter son leadership et son soutien au plan AFI-SECFAL ;
- à prendre note des décisions du Comité directeur du Plan AFI-SECFAL et de la résolution DG-AFI sur l'établissement, la mise en œuvre et le financement du Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation (AFI- CES) de la région AFI ;
- à prendre note de la nécessité de renforcer et de coordonner les missions d'assistance technique en Afrique par le biais de l'AFI-CES et de travailler en collaboration pour éviter les doubles emplois dans l'assistance aux États africains tout en mettant en œuvre le GASeP et les objectifs régionaux ;
- à encourager les États membres, les organisations internationales et les partenaires à contribuer à soutenir les activités du programme AFI-CES.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique – Sûreté et facilitation.
<i>Références :</i>	A40-WP/63 Document et programme de travail du Plan AFI-SECFAL Plan mondial de sûreté de l'aviation (GASeP) Déclaration de Windhoek et objectifs en matière de sûreté et de facilitation de l'aviation en Afrique Rapports des huit dernières réunions du comité directeur du plan AFI-SECFAL

<sup>1</sup> Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

<sup>2</sup> Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

## 1. INTRODUCTION

1.1 En réponse à l'appel lancé par les États, les organisations sous-régionales et internationales ainsi que l'industrie pour une approche coordonnée du renforcement de la sûreté et de la facilitation de l'aviation en Afrique dans un cadre stratégique, le Conseil de l'OACI, à la deuxième réunion de sa 203<sup>e</sup> session, le 29 octobre 2014, a approuvé le Plan régional global d'application (Plan AFI-SECFAL) comme une initiative.

1.2 En conséquence, le Plan AFI-SECFAL a été lancé le 18 mai 2015 à Maputo (Mozambique) et le Comité directeur a été créé à cette occasion. Le Secrétariat exécute les activités quotidiennes du Plan tandis que le Comité directeur du plan AFI-SECFAL suit et guide la mise en œuvre du programme de travail et d'autres projets connexes, avec l'appui du Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation (RASFALG-AFI) opérant sous la houlette de la CAFAC.

## 2. AVANCEMENTS DANS LA MISE EN OEUVRE

2.1 Le plan AFI-SECFAL fournit une plate-forme appropriée pour la coordination des activités visant à soutenir et à aider les États de la région AFI à s'acquitter de leurs obligations en matière de respect des normes SARP pertinentes de l'OACI et de surveillance de ces normes, et à améliorer la sûreté de l'aviation et la facilitation de la navigation de l'aviation. Cet objectif est atteint grâce, entre autres, à la mise en œuvre effective du Plan mondial de sûreté de l'aviation (GASep), de la Déclaration et des objectifs de Windhoek, des programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile et des programmes nationaux de facilitation du transport aérien.

2.2 Depuis sa création en 2015, la mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI-SECFAL et la réalisation des activités prévues ont enregistré d'importants progrès et réalisations :

- a) renforcement des efforts de collaboration des capacités existantes dans les États de la région AFI pour répondre aux SARP de l'OACI dans le cadre de l'initiative NCLB « Aucun pays laissé de côté » (missions d'assistance technique, activités de formation...);
- b) réalisation de la Déclaration et des objectifs de Windhoek tels qu'approuvés par le Sommet de l'UA, par la mise en œuvre du plan d'action approuvé par le Comité directeur, en partenariat avec la CAFAC, les organisations internationales et régionales, les communautés économiques régionales, La Commission de l'Union Africaine (CUA), INTERPOL, etc.

2.3 La réunion des DG champions d'Afrique tenue en Afrique du Sud en juin 2018, consciente des potentialités de l'équipe d'experts du RASFALG-AFI, a approuvé la décision du septième comité directeur sur la création du Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation (AFI-CES) de la région AFI (AFI-CES), tenant compte des mécanismes en place pour le programme d'inspection coopératif dans le domaine de la sécurité en Afrique (AFI-CIS).

2.4 Le AFI-CES a été mis en place en tant qu'instrument d'assistance aux États, à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail approuvé. La CAFAC, en étroite collaboration avec le secrétariat AFI-SECFAL, a établi un fichier d'experts des États membres dont l'OACI assure la validation et les compétences. L'équipe d'experts a renforcé le RASFALG-AFI, notamment en

augmentant ses contributions aux activités du plan AFI-SECFAL et à la CAFAC en aidant les États par le biais de missions techniques sur les problèmes de sûreté importants existants ou potentiels (SSECs) et autres insuffisances en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation. À ce jour, 82 experts figurent sur la liste établie par la CAFAC et validée par l'OACI.

2.5 Il est important de noter qu'il existe actuellement une coopération régionale entre l'OACI et la CAFAC pour résoudre les problèmes de SSEC dans un État de la région AFI, dans le cadre du plan AFI-SECFAL. Les missions conjointes de haut niveau de l'OACI et de la CAFAC et les activités coordonnées ont fait progresser la collaboration dans l'utilisation du AFI-CES et ont ainsi apporté aux États une assistance technique efficace pour assurer la sûreté de l'aviation.

### 3. CONCLUSION

3.1 La région AFI fait des progrès vers l'atteinte de ses objectifs. À l'heure actuelle, la moyenne régionale AFI de la mise en œuvre efficace des éléments critiques est de 59,12 %, et la moyenne régionale AFI de conformité à l'Annexe 17 – *Normes de sûreté* est actuellement de 70,62 % (source : OACI).

3.2 Les résultats des audits et délibérations du Programme universel d'audits de sûreté de l'OACI (USAP) au cours des diverses réunions régionales montrent qu'il reste encore du travail à faire avant de parvenir à des objectifs pleinement opérationnels.

3.3 Le manque de financement du plan AFI-SECFAL reste le plus grand défi pour la mise en œuvre du programme de travail, des décisions et des recommandations du comité directeur. Cette anomalie est due à l'absence de financement durable provenant du budget ordinaire de l'OACI, de fonds volontaires ou de contributions de donateurs pour appuyer le budget proposé du Plan. Actuellement, la majeure partie du Plan AFI-SECFAL est principalement financée par le budget ordinaire, des contributions volontaires et des engagements financiers et en nature offerts par plusieurs États dans le cadre de l'initiative NCLB. Toutefois, ces ressources sont bien en deçà du budget nécessaire. Cette situation est aggravée par le besoin de ressources supplémentaires pour faire face aux menaces émergentes telles que la cybersécurité, les menaces d'initiales et les appareils électroniques portables (PEDs), etc.

3.4 Il est également nécessaire d'harmoniser les diverses assistances techniques aux activités dans la région AFI et d'améliorer la collaboration entre les intervenants et les partenaires afin d'optimiser les ressources disponibles et de réduire le chevauchement des efforts.